tants que ceux qui contribuent de leurs talents et intelligence à la société. A notre avis, c'est un jugement lamentable que nous ne pouvons accepter. Je rappellerais à la Chambre que la commission Carter l'a rejeté, disant que tous devraient être assujettis à l'impôt à partir d'une même base. Elle recommandait que tous les revenus soient également imposables, quelle qu'en soit la provenance. Le gouvernement a pris sur lui de rejeter cette recommandation, fondée sur le concept de l'égalité.

Dans une société primitive, on peut accepter que la justice cède le pas dans l'intérêt de l'expansion, en dépit de la primauté de la justice. Le ministre des Finances s'est exprimé dans le même sens. Il a déclaré qu'il voudrait que la justice règne mais que nous ne pouvons pas le permettre, car nous devons assurer notre expansion. Considérons cette proposition. La Commission Carter a signalé que nous avions un des régimes fiscaux les plus injustes du monde, néanmoins le chômage a sévi à maintes reprises et périodiquement au Canada. Nous avons dû faire face au marasme économique en plusieurs occasions. Par conséquent, les injustices de notre régime fiscal n'ont pas facilité l'essor du pays.

Aucun argument en faveur d'une option entre la croissance et la justice n'est vraiment valable. Au contraire, il semble que la justice et la croissance vont de pair. Somme toute, un des éléments qui déterminent la croissance est l'empressement du citoyen moyen à travailler. Un investisseur investira toujours. La proposition selon laquelle nous devrions accorder des concessions spéciales aux investisseurs n'est aucunement fondée. Que feront-ils de leur argent si ce n'est de le placer?

L'histoire attestera qu'il y a des possibilités lorsque les gens ont un pouvoir d'achat. Si un pays est prospère, l'investisseur trouvera le moyen d'y investir et de satisfaire les besoins de la société. C'est son rôle, après tout. Rien ne prouve qu'il soit nécessaire de stimuler constamment un investisseur par des concessions fiscales qui créent un climat d'injustice.

Revoyons encore une fois le concept selon lequel les exigences de la croissance et de l'équité seraient différentes. Prenons le cas des contribuables de la classe moyenne, les ouvriers qualifiés, les instituteurs, les employés d'hôpitaux et d'autres. Rappelons-nous ce que la Commission Carter disait de ce groupe. C'est le plus mobile de notre société. Le point que la Commission Carter a établi, c'est que ce groupe pourrait le plus facilement émigrer, mais que c'est lui que notre régime fiscal frappe le plus durement.

Notre pays est en grave danger de perdre certains de ses citoyens les plus doués et les plus intelligents à moins de prévoir un régime fiscal plus juste, ce que nous n'avons pas fait. Rien n'est plus décourageant que de songer que ces gens qui travaillent de leurs mains et de leurs cerveaux sont pénalisés et ravalés, alors que ceux qui investissent de l'argent sont récompensés. Si nous voulons assurer le développement chez nous de l'effectif ouvrier et du groupe professionnel, nous devons reconnaître leurs talents et adopter un régime fiscal qu'ils jugent équitable. Il ne faut surtout pas sacrifier l'équité à l'expansion. Dans une société où règne l'équité, très souvent celle-ci produit l'expansion au lieu de rivaliser avec elle.

Permettez-moi de citer de nouveau certains chiffres que j'ai déjà mentionnés pour montrer comment on traits

injustement certains membres de notre société. J'ai l'intention de me reporter à des tableaux établis au cours de l'été 1971 relativement aux mesures législatives de réforme fiscale. Je songe au tableau 2 de la page 19 du rapport. J'ai obtenu ces chiffres de représentants du gouvernement, je suppose donc qu'ils sont assez exacts. J'ai demandé ce que paierait en impôt une personne dont le revenu provient d'un salaire ou d'un traitement ou peutêtre d'un intérêt sur des obligations, notamment les obligations du Canada, par rapport à ce qu'elle aurait à payer si son revenu provenait d'investissements dans une société canadienne. Examinons la ligne portant la rubrique «De \$5,000 à \$7,000». Si le revenu provient d'un salaire ou d'un traitement, l'impôt est de \$1,280.50. Mais, si le revenu provient de dividendes, l'impôt n'est que de \$200, ce qui représente environ le sixième du montant payé par le salarié.

• (9.20 p.m.)

Mais ce n'est là qu'un aspect de la question car si ces dividendes comportent un élément de gain de capital, cet impôt pourrait fort bien être réduit de moitié. Si nous nous reportons aux chiffres de \$11,000 à \$14,000 qui figurent ici, puisque cette injustice ne frappe pas seulement les gagne-petits ou les salariés d'une classe un peu au-dessus de la moyenne mais les salariés en général, même ceux qui gagnent de \$11,000 à \$14,000, certains professeurs auront probablement à payer un impôt de \$3,230.50 si leurs revenus proviennent entièrement de leur enseignement. Si un professeur a eu assez d'habileté pour avoir un père favorisé par la fortune-et je suppose qu'il mérite une récompense pour avoir eu l'intelligence de se choisir un père riche plutôt qu'un père pauvre-et s'il a réussi à placer le fruit de ses efforts, il n'aura qu'à verser \$1,350. Je répète que si ces dividendes comportaient un important gain de capital, cet impôt serait

Comment la société peut-elle tolérer un régime fiscal de ce genre? Comment peut-elle dire à ses membres qu'il leur faut travailler ferme car le pays a besoin d'eux, qu'il y va de leur intérêt et qu'ils en retireront des avantages? Les choses de ce genre sont la cause d'un immense mécontentement social. Elles démentissent la proposition du gouvernement dite «réforme fiscale».

Je vais donc résumer les messages que nous livre ce grand document que les génies du parti ministériel ont imaginé. Il dit tout d'abord que les capitalistes seront récompensés plus largement que les autres, au point qu'à leur mort, la fortune grande ou petite qu'ils lèguent est exempte d'impôt. Les biens sont transmis sans impôt d'aucune sorte. Je comprendrais qu'on ait des égards pour la personne qui profite de la récompense ou, pour être poétique, du fruit de toute une vie de labeur, ou même qu'on exempte les legs à la femme, car bien souvent les femmes aident dans une large mesure à l'acquisition de ces richesses. Par quel argument peut-on expliquer que cette richesse passe à ceux qui n'ont rien fait pour la gagner? Une partie devrait aller aux héritiers mais pourquoi en soustraire la totalité à l'impôt?

Comment peut-on s'arrêter à une situation comme celle-là, quand les salariés ordinaires doivent payer l'impôt sur chaque centime de leurs gains à l'exception de leur exemption personnelle? Comment peut-on dire qu'on